



ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES, STRATEGIES ET PROGRAMMES, CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU CAMEROUN

Par OLAMA Sylvain

Délégué Régional MINEPDED/SUD

Historique des négociations internationales sur le climat

- Rio 1992 – La prise de conscience
- 1992 – Rio (Brésil) : La mise en place
- 1997 – Kyoto (Japon) : Le protocole de Kyoto
- 2005 Montréal (Canada) : Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto
- 2007 – Bali (Indonésie) : Le Plan d'action
- 2008 – Poznan (Pologne) Evolution des engagements chiffrés des pays de l'OCDE
- 2009 – Copenhague (Danemark) : Objectif +2°C maximum
- 2010 - Cancún (Mexique) : L'avancée technique
- 2011 – Durban (Afrique du Sud) : La plate-forme de Durban
- 2012 – Doha (Qatar) : Les quotas de CO₂
- 2013 – Varsovie (Pologne) : Les contributions nationales des Parties
- 2014 - Lima (Pérou) : L'appel à l'action
- 2015 – Paris (France) : Un accord universel et contraignant
- 2016 – COP 22 à Marrakech
- 2017 – COP 23 à Bonn

Haro sur les principaux instruments juridiques relatifs aux changements climatiques

- 1. Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992
- 2. Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre sur les Changements climatiques 11 déc. 1997
- 3. Accords de Marrakech du 10 novembre 2001
- 4. Accords de Cancun du 11 décembre 2010
- 5. Les articles de la CDI sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
- 6. Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
- 7. Résolution de l'Institut de Droit international, La responsabilité en droit international en cas de dommages causés à l'environnement, Session de Strasbourg - 1997

Cadre juridique sur le changement climatique au Cameroun

- ✓ La Constitution de 1996 dès son préambule
- ✓ La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et par la création en 2005 du MINEP, puis en 2012 du MINEPDED;
- ✓ Elaboration en 2001 et après de la Communication Initiale Nationale sur les Changements Climatiques ;
- ✓ Adhésion du Cameroun au Protocole de Kyoto en Juillet 2002;

- ✓ Adoption en 2009 de la vision volontariste à long terme du Cameroun, avec comme l'un des axes stratégiques pour la phase I (2010 – 2019) : élaborer et engager la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- ✓ Création en Décembre 2009 par Décret du chef de l'Etat de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- ✓ Elaboration des Communications Nationales sur les Changements Climatiques.
- ✓ L'éligibilité au Programme d'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC) est la composante camerounaise de l'Initiative « Cool EarthPartnership » financée par le Gouvernement japonais depuis 2009 (année d'éligibilité du Cameroun à l'Initiative).
- ✓ *La décision ministérielle du 16 Janvier 2006 sur la en œuvre du MDP au Cameroun*

Cadre institutionnel sur le changement climatique au Cameroun

- *L'ONACC*

Crée le 10 déc. 2009 , collecter, traiter et diffuser l'information sur l'évolution du Climat

- *Le Comité National du MDP*

Crée par la décision ministérielle n°0009/MINEP/CAB du 16 Janvier 2006, le Comité national du MDP est chargé de la mise en œuvre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto relatif à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

- ***Les Ministères de tutelles***

- ✓ Le Ministère de l'Environnement et la Protection de la Nature et Développement Durable (MINEPDED) représente le Gouvernement pour toutes les activités relatives à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto, selon le décret n° 2005/117 du 14 avril 2005 modifié et complété par le décret n° 2005/496 du 31 décembre 2005;
- ✓ Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF);
- ✓ Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE);
- ✓ Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

- Les partenaires au développement

- *L'UICN à travers Radio environnement;*
- *L'UNESCO à travers son réseau des radios communautaires ;*
- *Friedrich-Ebert-Stiftung à travers la sensibilisation, l'information et la formation de la société civile sur la lutte contre les changements climatiques*
- *Le British High Commission à travers le renforcement des capacités des journalistes sur les questions de changement climatique (2008) et la formation des radios communautaires, puis l'organisation du "Climate Change Journalism Awards" en 2010;*

- *Le CIFOR à travers la formation et le mentorat des membres du Réseau SciLife (Réseau des journalistes scientifiques du Cameroun);*
- *De nombreuses autres initiatives existent, visant notamment à la vulgarisation des politiques environnementales en vigueur ::*
- *Le PNUD;*
- *Le WWF;*
- *La Coopération Allemande à travers la GIZ;*
- *La Coopération Néerlandaise (SNV);*
- *La Coopération Française;*
- *La Coopération Canadienne...*

Adaptation aux changements climatiques au Cameroun (Enjeux et perspectives)

- ✓ effectuer un bilan des risques et de la vulnérabilité, développer la place de la gestion durable des forêts dans l'adaptation aux changements climatiques,
- ✓ améliorer la gestion des forêts et de la biodiversité pour renforcer la résilience et limiter les risques et la vulnérabilité,
- ✓ intégrer pleinement les changements climatiques dans la gestion des forêts,
- ✓ créer un mécanisme de financement plus robuste et plus fiable,
- ✓ agir en faveur du renforcement des capacités et créer des emplois dans les collectivités

FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU CAMEROUN

- Le MDP;
- La REDD;
- Les AP;
- Le PFBC;
- La FAE;
- Le Fonds vert

Je vous remercie !